

## Extrait du registre des délibérations de la Ville de Villeneuve d'Ascq

Conseil municipal du mardi 7 novembre 2023

N° VA\_DEL2023\_152

Objet : Actualisation du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-trois, le 07 novembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Dominique GUERIN étant absent.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L313-1 du Code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la délibération en date du 26 septembre 2023 modifiant le tableau des effectifs.

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs.

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 16 octobre 2023, Il est proposé aux membres du conseil

Article 1 : De modifier le tableau des effectifs du personnel permanent, en créant :

- 3 postes d'adjoints technique à temps complet,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet,
- 1 poste de chef de service de police municipale à temps complet.

Article 2 : Les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres correspondants du budget (traitements et charges).

## Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire, Antoine MARSZALEK Pour extrait conforme, Le Maire, Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 10 novembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231107-198719-DE-1-1

Date AR Préfecture : mercredi 8 novembre 2023

## Conseil municipal du 7 novembre 2023 Annexe explicative sur l'actualisation du tableau des effectifs

La création de 5 postes est demandée pour :

Postes créés	Intitulé du poste	Motif de création	Grade de l'ancien titulaire
Adjoint technique (3 à temps complets)	Jardinier	Disponibilité pour convenances personnelles	Agent de maitrise
		Mobilité interne	Adjoint technique principal de 1ère classe
	Agent des écoles	Mobilité interne	Adjoint technique
Adjoint du patrimoine (1 à temps complet)	Agent de maintenance	Retraite	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe
Chef de service de police municipale (1 à temps complet)	-	Réussite concours	-